Màj le 10.06.2025
Programme de formation 2025
Sauveteur Secouriste du Travail - MAC

VOTRE CONTACT
DAVID MORALEJO

DURÉE
1 jours
7H:00 heures

PRÉREQUIS
Être titulaire du certificat SST en cours de validité.

OBJECTIVES
Toutes personnes salariées.

Accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite : nous contacter. Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap : nous contacter.

OBJECTIF DE LA FORMATION
« Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la prévention santé et sécurité au travail»

PROGRAMME

Rappel de tous les points abordés lors de la formation précédente de la formation ainsi que les éventuelles nouveautés.

1. LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

• les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.

• le rôle du sauveteur secouriste du travail.

• le cadre juridique de l'intervention du SST.

2. LA PROTECTION

• le mécanisme de l'accident.

• les principes de base de la prévention.

• l'alerte aux populations.

• les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

• la suppression ou l'isolement du danger sans s'exposer soi-même.

• la soustraction de la victime du danger sans s'exposer soi-même.

3. LA PREVENTION

• repérer les dangers dans une situation de travail.

• supprimer ou faire supprimer les dangers dans une situation de travail.

4. L'EXAMEN DE LA VICTIME ET L'ALERTE

• reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

• associer aux signes décelés les résultats à atteindre.

• définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

• faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. L'INFORMATION

• informer son responsable hiérarchique/les personnes chargées de prévention dans l'entreprise des situations dangereuses repérées.

6. LE SECOURS A LA VICTIME

• déterminer l'action à effectuer.

• mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

• vérifier la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes.

? CAS ABORDES

• la victime saigne abondamment.

• la victime s'étouffe.

• la victime se plaint de sensations pénibles ou présente des signes anormaux.

• la victime se plaint de brûlures.

• la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

• la victime ne répond pas, elle respire.

• la victime ne répond pas, elle ne respire pas.

7. LES SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES (optionnel en accord avec le médecin du travail)

• conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée de la formation de base

MÉTHODES ET SUPPORTS

La formation est dispensée en présentiel avec :

- Méthode active privilégiée

- Projection de diaporamas et de vidéos

- Etudes de cas fondées sur des situations vécues

- Exercices de mise en pratique avec mannequin

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Pour connaître notre performance sur cette formation, rdv sur notre site internet : academy.wfs.aero

MODALITÉS D'ÉVALUATION POST-FORMATION

Test des connaissances par exercice pratique :- Chaque participant qui aura participé à la totalité de la formation sera évalué sur un cas concret minimum qui sera transcrit dans un document national nommé « fiche individuelle d'évaluation formative du SST » & « grille de certification des compétences».
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Financement : La formation est éligible au financement via un OPCO, la région... Veuillez nous contacter afin d'étudier la situation.

Modalité et délais d'accès : l'inscription est possible tout au long de l'année. Nombre de participants minimum pour l'ouverture d'une session : 4 stagiaires (jusqu'à un maximum de 10 stagiaires).

L'encadrement : Formateur agréé INRS & CRAM

Le suivi de l'exécution du programme : feuille de présence émargée par demi-journée par le stagiaire et le formateur.

La durée de validité de cette formation est de 24 mois. Elle doit faire l'objet d'une actualisation des connaissances avant la date de fin de validité.